

Extrait du registre des délibérations
du syndicat Intercommunal d'Aménagement Viticole d'Azy-sur-Marne et de Bonneil
Séance du 17 Mai 2016

L'an 2016 et le 17 Mai à 18 heures, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Bonneil sous la présidence de COPPEAUX Gilbert, président.

Présents : M. COPPEAUX Gilbert, Président, MM : BANDRY Didier, BOUCANT Cédric, BOUCANT Emmanuel, COPPEAUX Frédéric, GRIMEE Alexandre, LANTOINE Jean-Pierre, MARTEAUX Guillaume, MARTEAUX Olivier, PIERRE Thierry

Absent(s) : MM : CARON Frédéric, JAMART Romain, LECOINTRE Lionel, WEISSE Sébastien

A été nommée secrétaire : M. BANDRY Didier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil syndical : 14
- Présents : 10

Date de la convocation et d'affichage : 10/05/2016

Objet des délibérations

Prise de décision pour difficultés rencontrées pour l'application du Marché Desgrippes et nomination d'un conseil juridique

Prise de décision pour difficultés rencontrées pour l'application du Marché Desgrippes et nomination d'un conseil juridique
réf : 201605

Le président rappelle que les délais prévus au marché des travaux hydrauliques sont dépassés depuis janvier. L'entreprise Desgrippes n'est plus présente sur le chantier depuis le 10 mars 2016.

Monsieur Chollet, maître d'œuvre et monsieur Poinot (Chambre d'Agriculture) assistant maître d'ouvrage étaient présents à la réunion du syndicat.

Des ouvrages ne sont pas terminés : clôture des bassins, moines de vidanges Ravine des Mastiaux pour laquelle des plans d'exécution sont demandés depuis plusieurs mois, accès aux parcelles de vignes, nivellement de chemins et divers aménagements. L'entreprise n'apportant aucune réponse sur le déroulement de la fin des travaux, la mise en sécurité des ouvrages demandés dans les compte-rendus des réunions hebdomadaires où l'entreprise est rarement présente, ou bien dans d'autres courriers de la maîtrise d'œuvre ou du Président, le Président propose de solliciter les conseils d'un avocat.

Afin de finir les travaux, de préserver les intérêts du syndicat, d'avoir des conseils pour terminer à l'amiable ce marché, le conseil syndical accepte la convention de maître Le Mière, SELARL REDLINK 78 avenue Raymond Poincaré – 75116 PARIS, et autorise le président à signer la dite convention.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Les membres,

Le Président,